

Appel à communications - 7ème colloque international francophone de RISP



Appel à communications
Paris - 11 & 12 mars 2026

Coordonnées de l'auteur principal

Civilité

Mme

Prénom

Violette

Nom

Delisle

E-mail

violette.delisle@inserm.fr

Organisme

INSERM

Unité / département

CESP

Adresse

16 Av. Paul Vaillant Couturier
Villejuif, 94800
France

Informations générales

Sélectionner un type de soumission pour compléter les champs suivants.

Type de soumission

Communication orale

Axe du colloque

3/ La place des politiques publiques et des parties prenantes

Titre du résumé

Étude des préférences pour l'auto-dépistage du cancer du col de l'utérus en France

Coordonnées de l'auteur

Coordonnées des co-auteurs

Nombre de co-auteurs

3

Co-auteur 1

Marc Bardou INSERM

Co-auteur 2

Lise Rochaix PSE

Co-auteur 3

Carine Franc INSERM

Détail du projet (poster & communication orale)

Contexte, Méthode, Résultats et Conclusions

En France, l'incidence du cancer du col de l'utérus est estimée à environ 3000 nouveaux cas et 900 décès par an. Depuis janvier 2024, dans le cadre du dépistage organisé, il est prévu, lors de la deuxième relance, d'envoyer un kit d'auto-prélèvement (AP) au domicile des femmes non à jour de leur dépistage. Au regard de la généralisation de l'AP comme relance dans le dépistage organisé français, notre enquête s'intéresse aux préférences des femmes pour différents programmes d'AP, afin d'en déterminer les modalités idoines, susceptibles de maximiser l'adhésion.

Les données ont été collectées entre janvier et juillet 2025 et l'échantillon final est composé de 1 293 réponses. Nous avons mené une étude mobilisant la méthode de choix discrets, en nous intéressant aux modalités de réception et de renvoi du kit (domicile, pharmacie ou cabinet médical) et en introduisant la possibilité d'un bonus financier en contrepartie de l'utilisation du kit. Nous avons analysé les préférences des femmes et calculé des dispositions à « payer ».

Nos résultats mettent en évidence la préférence des répondantes pour recevoir le kit d'AP par voie postale plutôt que de se rendre à un cabinet médical ou une pharmacie. Pour le retour du kit, elles privilégient le dépôt à la pharmacie par rapport à l'envoi postal, mais préfèrent en revanche l'option postale à la remise en cabinet médical et ce malgré les conseils qu'elle pourrait s'attendre à y recevoir. L'analyse des dispositions à « payer » montre que les participantes seraient prêtes à renoncer à plus de 4€ de leur bonus financier pour rendre leur AP à la pharmacie plutôt que par voie postale. Pour accepter de recevoir et rendre le kit en cabinet médical, les femmes devraient être compensées d'un supplément de 13.3€ et de 3.4€ respectivement.

Notre étude suggère que, pour maximiser l'adhésion à l'auto-prélèvement, les kits devraient être envoyés directement au domicile des femmes, avec la possibilité de les retourner en pharmacie.

Message principal

L'introduction de l'auto-dépistage dans le programme organisé doit tenir compte des préférences des femmes ; notre étude montre que l'envoi des kits à domicile et leur retour en pharmacie optimisent l'adhésion.